

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Date de convocation : 27 juin 2025

Date d'affichage : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 1^{er} juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN

Procurations : Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 29/2025 Organisation de l'enquête de recensement de la population 2026 et désignation du coordonnateur communal
- 30/2025 Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo (Fonds de concours patrimoine) pour la rénovation de la fontaine, de la bascule et du monument aux morts
- 31/2025 Présentation du rapport d'activité pour l'année 2024 du SDED
- 32/2025 Présentation du rapport d'activité pour l'année 2024 de Valence Romans Agglo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

ORGANISATION DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Vu le courrier du 22 mai 2025 de l'INSEE, reçu en mairie le 12 juin 2025, informant la commune de Saint Michel sur Savasse de la nécessité de procéder à l'enquête de recensement de la population début 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'organisation de ce recensement de la population à venir,

Considérant que le recrutement d'un agent recenseur sera à prévoir à l'automne,

Considérant que, dans un premier temps, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal des opérations de recensement,

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de l'enquête de recensement de la population du jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 février 2026 et désigne, comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Mme BERNARD Gaëlle, Secrétaire générale de mairie

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO (FONDS DE CONCOURS PATRIMOINE) POUR LA RENOVATION DE LA FONTAINE, DE LA BASCULE ET DU MONUMENT AUX MORTS

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo et notamment le Fonds de concours patrimoine pour le petit patrimoine mobilier et immobilier,

Vu les projets de rénovation de plusieurs éléments patrimoniaux communaux prévus au budget et notamment la rénovation de la fontaine Place Val'Fontaine, la rénovation de la bascule devant la mairie et la rénovation du Monument aux morts au cimetière,

Considérant que ces projets de rénovation, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 13 512,75 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de Valence Romans Agglo au titre du nouveau dispositif de Fonds de concours en faveur du petit patrimoine.

Considérant le plan de financement prévisionnel établi :

- Travaux :
 - o Rénovation de la fontaine : 5 479,65 € HT
 - o Rénovation du Monument aux morts : 2 440 € HT
 - o Rénovation de la bascule : 5 593,10 € HT
- Demande de subvention :
 - o Valence Romans Agglo, pour 50%, soit 6 756,37 €

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de Valence Romans Agglo concernant le projet de rénovation de plusieurs petits éléments patrimoniaux (fontaine, bascule et monument aux morts).

Voté à l'unanimité

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2024 DU SDED

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à son article L.5211-39, « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ».

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2024 du SDED

Voté à l'unanimité

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2024 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément à son article L.5211-39, « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ».

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2024 de Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Fête du village
- Sentier de randonnée
- Chiens/chats errants
- CLECT
- Divers
- Canicule et école
- Prochaines dates
- Tour des commissions/SIVOS/SIVU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.